

## 1851 : Chemins Ruraux :

Suivant un arrêté préfectoral du 12 décembre 1850 la commune établit dans un tableau un classement des différents chemins ruraux comme suit :

**N° 1 : Chemin de la Cluse** : Commence au chemin de grande vicinalité N°14 traverse Echazeau puis le Collet pour se terminer chez Fournier (le Collet). Il est d'une longueur de sept mille soixante trois mètres et a une largeur de trois mètres cinquante jusqu'à Sur le Ger puis de trois mètres jusqu'à Fournier. Classé comme chemin rural.

**N° 2 : Chemin des Sanges** : Commence à Lériat au chemin N°1 puis traverse les Carres pour se terminer à Chatonnaz. Il est d'une longueur de deux cent quatre vingt cinq mètres pour une largeur de deux mètres quatre vingt cinq. Classé comme chemin rural.

**N° 3 : Chemin de Chatonnaz** : Commence au chemin N°2 à Chatonnaz pour se terminer à la Combert. Il est d'une longueur de cinq cents mètres pour une largeur de deux mètres vingt cinq. Classé comme chemin de desserte.

**N° 4 : Chemin de Ruty** : Commence au Crêtet traverse Ruty puis le ruisseau d' Echazeau pour se terminer à Fay. Il est d'une longueur de cent vingt mètres pour une largeur de trois mètres quarante. Classé comme chemin rural.

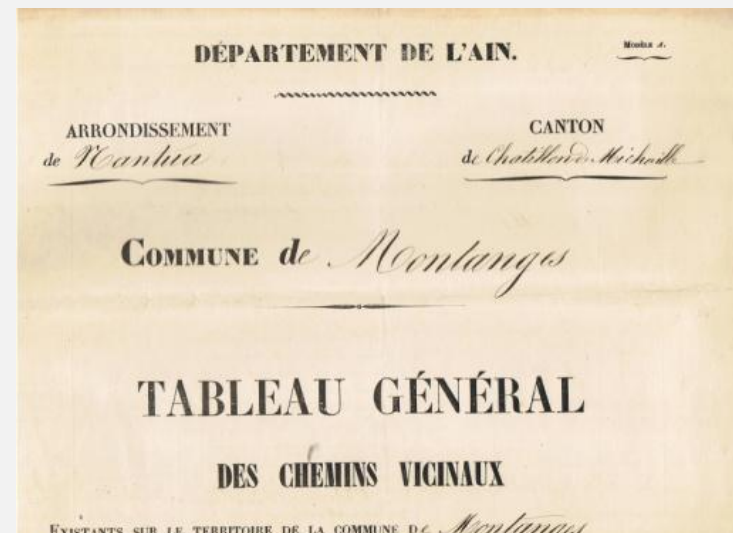
**N° 5 : Chemin de la Chaz** : Commence aux Chazeaux traverse Fay pour se terminer à Trébillet. Il est d'une longueur de quatre mille cinquante mètres et d'une largeur de trois mètres jusqu'à Fay puis de trois mètres cinquante jusqu'à Trébillet. Classé comme chemin rural.

**N° 6 : Chemin des Léchères** : Commence au Collet aux Chênevières, traverse le Petit Marnod pour se terminer aux Léchères. Il est d'une longueur de mille deux cents mètres et d'une largeur de deux mètres soixante jusqu'au Petit Marnod puis de deux mètres cinquante jusqu'à sa fin. Classé en chemin de desserte.

**N° 7 : Chemin de la Teppa** : Commence aux Chênevières pour se terminer sur les Layes. Il est d'une longueur de mille trois cent soixante cinq mètres et d'une largeur de trois mètres jusqu'à la Teppa puis de deux mètres cinquante huit. Classé en chemin de desserte.

**N° 8 : Chemin de Cruchon** : Commence à la grange Levrat pour se terminer à Cruchon. Il est d'une longueur de cinq cent vingt mètres pour une largeur de trois mètres. Classé en chemin de desserte.

**N° 9 : Chemin de chez Tournier** : Commence chez Tournier pour se terminer à Cruchon. Il est d'une longueur de cinq cent trente mètres pour une largeur de trois mètres trente cinq. Classé en chemin de desserte.



**N°10 : Chemin de Chamandrisse** : Commence à Echazeau pour se terminer à Chamandrisse. Il est d'une longueur de quatre cent cinquante mètres pour une largeur de trois mètres cinquante cinq. Classé en chemin de desserte.

**N°11 : Chemin des Riz** : Commence au chemin de grande vicinalité N°14 traverse le Muret pour se terminer au finage d'en haut. Il est d'une longueur de trois cent cinquante cinq mètres pour une largeur de trois mètres jusqu'à la sortie du village puis de trois mètres trente. Classé en chemin de desserte.

**N°12 : Chemin de la Croix** : Commence aux Riz pour se terminer au finage d'en haut. Il est d'une longueur de soixante quinze mètres pour une largeur de deux mètres quatre vingt neuf. Classé en chemin de desserte.

**N°13 : Chemin de la Chèvre** : Commence au chemin de grande vicinalité N°14, passe à la Chèvre pour se terminer au lieu dit en Marchant. Il est d'une longueur de trois cent cinquante deux mètres pour une largeur de trois mètres soixante dix jusqu'à la Chèvre puis de deux mètres quatre vingt dix jus qu'en Marchant. Classé en chemin de desserte.

**N°14 : Chemin sur le Buant** : Commence à la Chèvre pour se terminer au Buant. Il est d'une longueur de quatre cent trente cinq mètres pour une largeur de deux mètres soixante huit. Classé en chemin de desserte.

**N°15 : Chemin de Sous la Ville** : Commence au chemin de grande vicinalité N°14, passe sous la Courbe pour se terminer au moulin des Pierres. Il est d'une longueur de huit cent soixante cinq mètres pour une largeur de trois mètres cinquante jusque sur la Courbe puis de un mètre quatre vingt jusqu'au moulin des Pierres. Classé comme chemin rural.

**N°16 : Chemin du Clos Vergent** : Commence au chemin de grande vicinalité N°14 pour se terminer au clos Vergent. Il est d'une longueur de quarante neuf mètres pour une largeur de un mètre soixante six. Classé en chemin de desserte.

**N°17 : Chemin du moulin Vy** : Commence au chemin de grande vicinalité N°14 passe à la Bochère pour se terminer au moulin Vy. Il est d'une longueur de sept cent deux mètres pour une largeur de deux mètres soixante quatre jusqu'à la Bochère puis de un mètre soixante huit jusqu'au moulin Vy. Classé en chemin de desserte.

**N°18 : Chemin de sous le Crêt** : Commence au chemin de grande vicinalité N°14 pour se terminer sous le Crêt. Il est d'une longueur de cent vingt mètres pour une largeur de deux mètres trente cinq. Classé en chemin de desserte.

**N°19 : Chemin de la Maréchère** : Commence au chemin de grande vicinalité N°14 pour se terminer à la Maréchère. Il est d'une longueur de deux cent cinquante cinq mètres pour une largeur de trois mètres cinquante. Classé en chemin de desserte.

**N°20 : Chemin de la Nanfay** : Commence au chemin de grande vicinalité N°14 passe à la Nanfay pour se terminer à la Voucine. Il est d'une longueur de mille deux cents mètres pour une largeur de trois mètres quarante. Classé en chemin de desserte.

**N°21 : Chemin de Voidezous** : Commence au chemin de grande vicinalité N°14 pour se terminer à Voidezous. Il est d'une longueur de huit cent vingt cinq mètres pour une largeur de deux mètres soixante sept. Classé en chemin de desserte.

**N°22 : Chemin de Pré Basson** : Commence au chemin de la Nanfay pour se terminer à Pré Basson. Il est d'une longueur de trois cent cinquante deux mètres pour une largeur de deux mètres trente. Classé en chemin de desserte.

**N°23 : Chemin du pont de Coz** : Commence au chemin de grande vicinalité N°14 pour se rendre au pont de Coz. Il est d'une longueur de mille cinq cent neuf mètres pour une largeur de deux mètres cinquante quatre. Classé en chemin rural.

**N°24 : Chemin du pont de Confort** : Commence au chemin du pont de Coz pour aller au pont de Confort. Il est d'une longueur de quatre vingt mètres pour une largeur de deux mètres soixante. Classé en chemin rural.

**N°25 : Chemin de la Char de Fert** : Commence au chemin de grande vicinalité N°14 traverse le village pour se terminer à la char de Fert. Il est d'une longueur de sept cents mètres et d'une largeur quatre mètres puis de deux mètres à la sortie du village. Classé en chemin de desserte.

**N°26 : Chemin des Vouates** : Commence à la Chèvre pour se terminer au finage d'en Bas. Il est d'une longueur de trois cent quatre vingt huit mètres pour une largeur de trois mètres quatre vingt. Classé en chemin de desserte.

**N°27 : Chemin de Sous mont Panaz** : Commence à la Maréchère pour se terminer au pont de Pré Basson. Il est d'une longueur de mille trois cents mètres pour une largeur de trois mètres cinquante. Classé en chemin de desserte. *Ce tableau est resté déposé pendant un mois à la mairie et pendant deux dimanches consécutifs les habitants ont été prévenus qu'ils pouvaient en prendre connaissance. Aucune réclamation n'a été faite au sujet de ce classement.*